

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG DU 19 SEPTEMBRE 2019
A LA SALLE DES FETES DE DRACHENBRONN**

Date de la convocation : 09 septembre 2019
Sous la présidence de M. STRAPPAZON, Président

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, Mme HEIBY Sylvie, FREY Richard, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme PHILIPPS Astride, STROHL Claude, SCHNEIDER Joseph, Mme SCHMITT Chantal, Mme MOOG Véronique, LOM Michel, Mme ROTT Cornélia, ROHMER François, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, HUCK Jean-Claude, Mme MATTER Isabelle, Mme SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme WENDLING Anne-Marie, KELLER Martial, Mme WENNER Sylvie et TYBURN Jean-Max.

Absents excusés :

Mme CONUECAR Brigitte qui a donné procuration à M STROHL Claude,
Mme FEYEREISEN-HAINE Evelyne,
M KOCHERT Jacky qui a donné procuration à M GLIECH Christian,
Mme DAMBACHER Sandra qui a donné procuration à M TYBURN Jean-Max,
M PFEFFER Jean-Louis qui a donné procuration à M STRAPPAZON Serge.

-o-o-

Le quorum pour délibérer est atteint avec 29 présents à l'ouverture de la séance

-o-o-

Ont également assisté à la réunion Mme. ISINGER, Conseillère Régionale et M. BALLIER, Trésorier.

-o-o-

M. le Président passe à l'

ORDRE DU JOUR

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance*
- 2. Approbation du procès-verbal du 20 juin 2019*
- 3. Présentation du projet touristique par la société EAK*
- 4. Acquisition de terrains militaires*
- 5. Vente d'un terrain*
- 6. Information d'une décision prise par le Président*
- 7. Renouvellement de la ligne de trésorerie*
- 8. Approbation et signature du POCE*
- 9. Signature convention*

10. Création d'un poste

11. Répartition du produit GEMAPI

12. Demande de subvention pour particulier

13. Rapport d'activités 2018

14. Divers

-o-o-

Avant de démarrer la séance le Président informe du rajout d'un point :
Signature d'une convention de partenariat avec le Département.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M Pierre KOEPF est désigné secrétaire de séance et Mme. Michèle GENTES secrétaire adjointe.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 JUIN 2019

Le Président demande s'il y a des observations à formuler quant à la teneur du compte rendu du Conseil du 20 juin 2019. Aucune observation n'a été enregistrée, le compte rendu a été adopté à l'unanimité.

3. PRESENTATION DU PROJET TOURISTIQUE PAR LA SOCIETE EAK

M. GUTERSLOCH, représentant de la Sté. EAK a présenté à l'assemblée le projet du futur chemin des cimes qui sera réalisé sur les hauteurs de Drachenbronn. (sous forme de film)

Le chemin des cimes d'une longueur de près d'un kilomètre peut atteindre une hauteur maximum de 23 mètres avec un plateau permettant une vue panoramique jusqu'en Forêt Noire.

Se rajoute à cette réalisation une grande tour, principalement en bois d'une hauteur de 30 mètres et là également avec une vue à 360 degrés. Pour les adeptes de sensations il est prévu une descente en toboggan.

Cet équipement s'intègre parfaitement dans son environnement puisque les matériaux utilisés seront à 80% en bois. Par ailleurs des contacts ont été pris avec le CINE et le PNRVN pour la préservation de l'environnement naturel existant et la mise en valeur des thématiques intéressantes.

Les travaux devraient débuter au printemps 2020 avec une ouverture espérée vers juillet 2020.

La Sté s'est engagée à faire travailler dans la mesure du possible des entreprises locales pour réaliser l'équipement, quant à la construction de la tour il sera fait appel à des entreprises expérimentées ayant déjà réalisé ce genre d'équipement.

L'objectif est de proposer aux visiteurs un projet innovant tout en respectant la nature.

A terme il est prévu la création d'une douzaine d'emplois.

Le parcours est destiné à tous les publics et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Dans un deuxième temps il sera réalisé un parc d'aventures pour petits et grands sur le site de l'ancien chenil militaire.

4. ACQUISITION DE TERRAINS MILITAIRES

TERRAIN DE SPORT ET CHENIL (EX BA 901 DRACHENBRONN)

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet touristique lié au CRSD de Drachenbronn et de la fiche Axe 1 n°3 portant sur la création d'un parc touristique innovant, la Communauté de Communes se porte acquéreur des terrains

militaires suivants : le terrain de sport et le chenil de l'ex BA901, pour la réalisation d'un parking pour accès chemin des cimes projet EAK et la création d'un parc d'aventures.

Vu l'avis des Domaines du 14 décembre 2017 réactualisé le 21 juin 2019 (pour le terrain de sport),

Vu l'avis des Domaines du 3 décembre 2018 (pour le chenil),

Vu les « engagements d'acquérir »,

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE avec un vote contre (M KELLER Martial)

- d'autoriser l'acquisition des parcelles désignées ci-après appartenant au Ministère de la Défense :
 - o de l'ancien « terrain de sport de la BA 901 », cadastré comme suit : commune de Drachenbronn-Birlenbach, section 9, lieudit « Stockmatt », parcelle n° 92 d'une superficie de 3 ha, 22 a et 15 ca ; et pour un montant de 116 000 € HT.
 - o et de l'ancien « chenil de la BA 901 », cadastré comme suit : commune de Drachenbronn-Birlenbach, section 9, lieudit « Siebenbronnen Muehle », parcelles n° 44 d'une superficie de 23.94 ares et n° 85 de 221.87 ares ; section 9, lieudit « Bauernwald », parcelle n° 39 d'une superficie de 0.62 ares. Et sur la commune de Cleebourg, section H, lieudit « Hinterwald », parcelle n° 20 d'une superficie de 26.2 ares. L'ensemble de ces parcelles pour un montant total de 56 000 € HT.
- d'autoriser le Président à signer l'acte notarié à intervenir et toutes autres pièces relatives à ces acquisitions immobilières

5. VENTE D'UN TERRAIN

Vu la demande formulée par la société EAK pour l'acquisition des parcelles de l'ex chenil militaire cadastrées comme suit :

- Commune de Drachenbronn-Birlenbach, section 9, lieudit « Siebenbronnen Muehle », parcelle n°85 d'une superficie de 221,87 ares,
- Commune de Cleebourg, section H, lieudit « Hinterwald », parcelle n°20 d'une superficie de 26,2 ares, afin d'y réaliser un parc d'aventures.

Vu l'avis des Domaines du 3 décembre 2018 établi pour le compte du Ministère de la Défense,

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE avec un vote contre (M KELLER Martial)

- D'autoriser la cession à la société EAK France avec siège à Drachenbronn (Société en cours de constitution) ; ou à toute personne physique ou morale qu'elle désignera ; les parcelles cadastrées comme suit : commune de Drachenbronn-Birlenbach, section 9, lieudit « Siebenbronnen Muehle », parcelle n°85 d'une superficie de 221.87 ares. Et sur la commune de Cleebourg, section H, lieudit « Hinterwald », parcelle n° 20 d'une superficie de 26.2 ares.
- De fixer le prix de vente à 56 000 € net vendeur pour les deux parcelles. Le service des Domaines a été consulté le 2 septembre 2019. Nous pouvons néanmoins nous baser sur l'évaluation établie par les Domaines pour le compte du Ministère de la Défense en date du 3 décembre 2018.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le compromis de vente et l'acte notarié pour la vente de ces parcelles aux charges et conditions qu'il avisera ; ainsi que tous les documents y afférent.

6. INFORMATION D'UNE DECISION PRISE PAR LE PRESIDENT

Le Président informe de la signature du marché de prestation de service avec le Bureau d'Etudes ALKHOS – 15, rue de Pologne à 71850 CHARNAY LES MACONS pour une étude de réalisation d'un schéma de planification de liaisons cyclables intercommunautaires pour un montant de 47 940 € TTC.

L'opération est fortement subventionnée par l'ADEME et le Département. La CCOF participe également à cette opération pour le même montant que la CCPW soit environ 4.794 € correspondant à 10%.

7. RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Pour assurer le financement de ses besoins ponctuels en trésorerie, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg décide de contracter auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, une ligne de trésorerie d'un montant de 500.000,00 €, dans les conditions suivantes :

- **Montant** : 500.000,00 €
- **Durée** : 364 jours
- **Marge et taux de référence** : taux révisable indexé EURIBOR 3 MOIS + marge **0.60 %**
- **Périodicité de paiement des intérêts** : trimestrielle par débit d'office
- **Décompte des intérêts** : les intérêts sont décomptés trimestriellement, compte tenu du nombre exact de jours courus entre la date de versement des fonds et la date de remboursement, l'année étant comptée pour 360 jours
- **Frais de dossier** : NEANT
- **Commission d'engagement** : 500,00 € (0,10 %)
- **Commission de non-utilisation** : NEANT
- **Montant du tirage minimum** : pas de minimum exigé
- **Modalités d'utilisation** : au gré des besoins, tout au long de la durée de la ligne de trésorerie. Le versement des fonds ainsi que le remboursement s'opéreront par virements. Le déblocage des fonds sera exécuté valeur J sur simple demande au plus tard par mail avant 15H45. Après 15H45, le déblocage est reporté d'un jour ouvré.

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité

- d'autoriser le Président à signer le contrat de ligne de trésorerie avec Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et à procéder sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

8. APPROBATION ET SIGNATURE DU POCE

Le développement économique au travers du soutien aux entreprises et à l'emploi constitue une des priorités de notre territoire.

La loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRE, du 07 août 2015 a confié la compétence en la matière aux Régions et aux établissements publics de coopérations intercommunales (EPCI).

La Région Grand Est a ainsi adopté le 28 avril 2017 son schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui fixe les grandes lignes de la politique qu'elle entend mettre en œuvre dans ce domaine.

Vu la volonté des EPCI d'Alsace du Nord (CCOF – CCSP – CCPW – CCPN – CCBZ et la CAH) de conclure un partenariat avec la Région Grand Est sous forme d'un Pacte Offensive Croissance (POCE)

Le conseil est appelé à autoriser le Président à signer ce document.

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité

- D'approuver l'engagement de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg dans la démarche de contractualisation avec la Région Grand Est du Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) Alsace du Nord en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau, les Communautés de communes de la Basse-Zorn, du Pays de Niederbronn-les-Bains, du Pays de Wissembourg, Sauer-Pechelbronn et de l'Outre-Forêt,

- D'autoriser le Président à signer le POCE Alsace du Nord et tous les actes s'y rapportant.

9. SIGNATURE CONVENTIONS

a. Ville de Wissembourg : versement d'une participation au fonctionnement de la NEF

Il a été inscrit au Budget Primitif 2019 le versement d'une participation d'un montant de 28 500 € à la ville de Wissembourg pour les activités de la NEF.

Pour permettre ce versement il y a lieu d'autoriser le Président à signer la convention financière s'y rapportant.

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité

- d'autoriser la signature de la convention financière entre la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg et la Ville de Wissembourg.

b. Conseil Départemental/Ville de Wissembourg/Communauté de Communes

Vu le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Nord pour la période 2018-2021,

Vu le projet de convention tripartite à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes du pays de Wissembourg et la Ville de Wissembourg,

Considérant que la convention a pour objet de mobiliser les partenaires autour du développement d'un centre de congrès à Wissembourg,

Considérant les engagements détaillés dans la convention

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité

- D'autoriser le Président à signer la convention partenariale pour le développement d'un centre de congrès à Wissembourg ainsi que toutes les pièces nécessaires.

c. Conseil Départemental

Au vue du CRSD dont l'un des axes concerne le développement touristique du Massif de Drachenbronn,

Au vue de l'aménagement du carrefour avec la route d'accès au site touristique du Chemin des Cimes – RD65

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité

- D'autoriser le Président à signer la convention partenariale ainsi que toutes les pièces nécessaires.

10. CREATION DE POSTE

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1, 3 1°) et 3 2°)

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi non permanent compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité

- de créer 1 poste d'adjoint d'animation, non titulaire pour une durée hebdomadaire de 35H00 pour un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées à l'article 3 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.
- Le poste sera créé à compter du 23 septembre 2019. La rémunération sera comprise entre IB 348 – IB 407.
- d'autoriser le Président à signer tous les documents à intervenir.

11. REPARTITION DU PRODUIT GEMAPI

a. Reversement du produit SAGEECE

Le budget annexe GEMAPI a été créé le 01.01.2018. Il a été alimenté par une recette provenant du budget annexe « SAGEECE » du SIEAAR.

Cette recette sera reversée aux communes membres l'ayant constituée, à savoir : Cleebourg, Ingolsheim, Oberhoffen-les-Wissembourg, Riedseltz, Rott et Steinseltz.

Le montant à répartir est de 20.566,45 €.

La clé de répartition retenue est fonction du nombre d'habitants, à savoir :

COMMUNE	POPULATION AU 01/01/2019	MONTANT A REVERSER
CLEEBOURG	728	4 153,22 €
INGOLSHEIM	310	1 768,54 €
OBERHOFFEN-LES-WBG	337	1 922,58 €
RIEDSELTZ	1126	6 423,81 €
ROTT	479	2 732,69 €
STEINSELTZ	625	3 565,61 €
TOTAL	3605	20 566,45 €

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver cette répartition et d'autoriser le versement aux communes concernées.

b. Décision Modificative n°1

Afin de pouvoir reverser le produit inscrit au budget annexe GEMAPI aux communes respectives, il y a lieu de prendre la décision modificative ci-après :

Compte	N° de compte	Intitulé de compte	Situation ancienne	Modification	Situation nouvelle
Dépense de fonctionnement	605	Achat de matériel, équipement et travaux	20 566.45 €	- 20 566.45 €	0 €
Dépense de fonctionnement	678	Autres charges exceptionnelles	0 €	20 566.45 €	20 566.45 €

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité

- D'adopter la décision modificative n°1

12. DEMANDE DE SUBVENTION POUR PARTICULIER

PIG RENOV'HABITAT 67 – Nouveau dispositif

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 12 décembre 2016, concernant la convention de partenariat avec le Conseil Départemental,

Vu la convention de partenariat avec le Conseil Départemental du 01 janvier 2017 fixant les modalités de participation de la Communauté de Communes

Vu la fiche de calcul au paiement établi par le Conseil Départemental

Le CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité

- d'attribuer les subventions suivantes :

Nom du propriétaire	Adresse du bâtiment concernant les travaux	Montant des travaux subventionnés Retenus par l'ANAH	Taux Appliqué	Montant de la subvention
SEIDER Régina	14 rue du Moulin OBERHOFFEN LES WISSEMBOURG	20 000,00 €	5%	1 000,00 €

- les crédits sont disponibles au BP 2019, les subventions sont payables en une seule fois,

13. RAPPORT D'ACTIVITES 2018

Le CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le rapport d'activités pour l'année 2018.

14. DIVERS

Planning des prochaines réunions :

- BUREAU : lundi 21 ou lundi 28 octobre 2019
- CONSEIL : Mardi 12 novembre 2019 et lundi 16 décembre 2019